

LA VOIX DES SENIORS

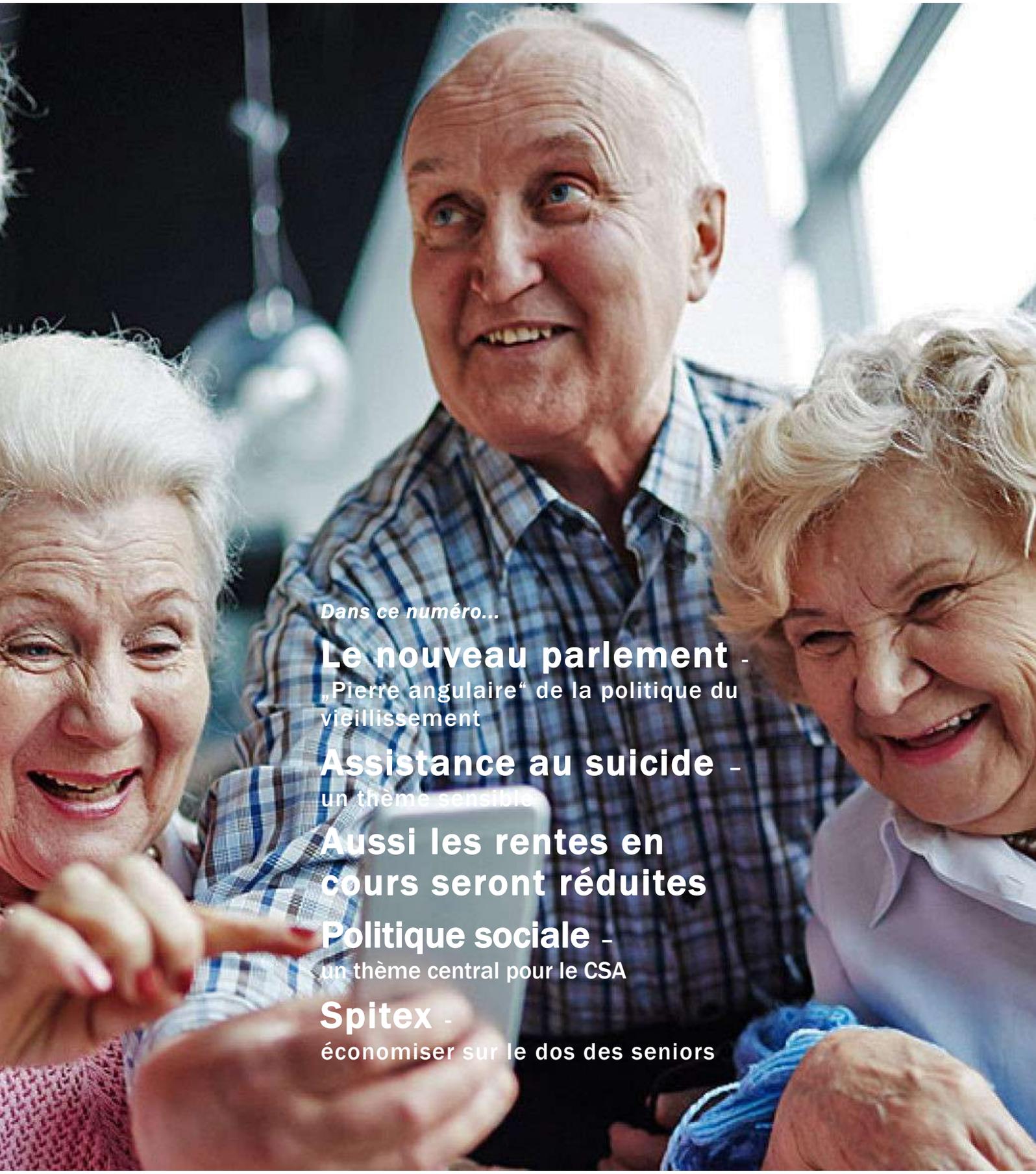
INFO

EDITION NO 1/2020 JANVIER

SSR Schweizerischer Seniorenrat
CSA Conseil suisse des aînés
Consiglio svizzero degli anziani

VASOS Verèigung aktiver Senioren- und
Selbsthilfe-Organisationen der Schweiz, 3000 Bern
FARES Fédération des Associations des
retraités et de l'entraide en Suisse, 3000 Berne
Federazione associazioni dei
pensionati e d'autosistite in Svizzera, 3000 Berna

SVS Schweizerischer Verband für Seniorenfragen
Association Suisse des Aînés (ASA)
Associazione Svizzera degli Anziani (ASA)



Dans ce numéro...

Le nouveau parlement -
„Pierre angulaire“ de la politique du
vieillessement

Assistance au suicide -
un thème sensible

**Aussi les rentes en
cours seront réduites**

Politique sociale -
un thème central pour le CSA

Spitex -
économiser sur le dos des seniors



Bea Heim, Coprésidente CSA

ÉDITORIAL

Plaidoyer en faveur d'un engagement des seniors

Faire confiance à la vie et avoir le courage de prendre des risques – bravant les défis du quotidien. Ne pas se laisser déconcerter et faire preuve de ténacité pour, lentement mais sûrement, redorer l'image négative qui colle aux aînés. Vieillir en jouissant d'une bonne santé s'avère à la fois une joie et un défi pour l'ensemble de la société. Il convient de considérer le vieillissement comme une opportunité d'interaction engagée entre les générations, comme une

perspective sociale permettant de découvrir de nouvelles formes de vie et de travail. Les personnes âgées sont personnellement invitées à façonner l'avenir, même si, pour la plupart, elle ne le vivront pas: œuvrer en faveur d'un monde plus écologique et plus respectueux de l'environnement, d'une formation et d'un système de santé solides avec des salaires et des rentes permettant d'assurer son existence.

Sous le patronat de son organisation faitière (le CSA), la FARES et l'ASA offrent aux seniors la possibilité de faire bouger les choses vers une durabilité sociale et politique. Au lieu de discriminer, nous nous engageons ensemble pour une égalité des chances et l'utilisation créative des expériences glanées par toutes les générations. En effet, surmonter les défis actuels nécessite d'unir nos forces. Nous levons les tabous et plaçons des thèmes sensibles comme la

problématique de la pauvreté chez les personnes âgées sur l'agenda politique. Nous abordons les résiliations abusives dans l'immobilier, qui font basculer surtout les seniors dans des situations financière et sociale particulièrement difficiles; nous exigeons la reconnaissance des prestations des proches aidants, entre autres sujets. Nous déclarons la guerre à toute forme de discrimination et aidons à imposer, également dans le domaine de l'âge, des principes figurant en fait dans la Constitution. Et il y en a bien besoin!

En effet, même si c'est difficile à croire, les personnes âgées sont de plus en plus souvent victimes de violences. La Suisse ne dispose pas de données sur l'étendue des maltraitements effectives, qu'elles soient de nature physique ou sexuelle, ni des cas de déchéance à la suite de négligence chez les personnes âgées.

Pourtant, ce que nous savons est suffisamment effrayant. Des analyses européennes laissent supposer que, dans notre pays, quelque 300 000 à 500 000 personnes de plus de 60 ans sont victimes de violences.

Lançons aux politiques le défi suivant: il faut un plan d'action national contre la violence et la discrimination permettant un bon vieillissement pour tous. Ce point est essentiel, surtout pour les personnes souffrant de handicaps financiers, sociaux ou corporels. En réseau avec de nombreuses organisations cantonales et helvétiques, le Conseil Suisse des Aînés s'engage tant au niveau fédéral que dans le cadre de l'EURAG, la Fédération européenne des personnes âgées.

Des enquêtes européennes laissent entendre que chez nous aussi, 300-500'000 personnes de plus de 60 ans sont victimes de maltraitance

Sommaire

- 2 Editorial
- 3 CSA - Congrès d'automne Bienne 2019 - La pauvreté des seniors
- 4 Le nouveau parlement et les chantiers de la politique du 3^e âge
- 5 L'assistance au suicide au grand âge, un sujet sensible
- 6 2020, l'année de la lutte contre la discrimination fondée sur l'âge
- 7 Les rentes en cours doivent aussi être diminuées
- 8 EURAG - Conférence internationale à Lausanne - Nouveau départ à l'ASA
- 9 Politique sociale, un point central pour le CSA
- 10 La vieillesse, une chance à exploiter AVIVO, 70 ans...
- 11 Spitex: Economiser aux dépens des seniors - un boomerang onéreux

IMPRESSUM

Editeur:

Conseil Suisse des Aînés (CSA):
Coprésidence

Association Suisse des Aînés
(ASA):

Karl Vögeli, Président

Fédération des Associations
des retraités et de l'entraide
en Suisse

(FARES):

Jacques Morel, Coprésident

Layout & Impression: Comarg Sàrl

Redaction:

CSA Reinhard Hänggi

ASA: Margareta Annen

FARES: Inge Schädler

Administration:

Secrétariat CSA

Hopfenweg 21

CH-3007 Berne

info@ssr-csa.ch

www.ssr-csa.ch

Unterstützt von / Soutenu par / Supportato da



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Congrès d'automne du CSA sur le thème «La pauvreté chez les personnes âgées»

Reinhard Hänggi, Délégué CSA

En Suisse, une personne sur cinq ayant atteint l'âge de la retraite vit dans la pauvreté ou est menacée de pauvreté, ce qui représente 350 000 personnes. Telle est la situation peu enviable qu'a rappelée le CSA, porte-parole des seniors, lors de son congrès d'automne bisannuel à Bienne.

Les causes de la précarité

Carlo Knöpfel, professeur à la Haute école de travail social de la Suisse du nord-ouest et principal orateur, a indiqué qu'environ 12,5% des retraités et retraitées perçoivent des prestations complémentaires (PC) à l'AVS, dont essentiellement des femmes célibataires. Nombreux sont ceux et celles qui, par honte, s'abstiennent (trop) longtemps de réclamer ces PC. Avec des perspectives de vie ainsi limitées, leur espérance de vie est inférieure à celle des seniors qui n'ont pas de problème d'argent. L'orateur préconise diverses réformes qui permettraient d'améliorer ces situations précaires:

- L'élargissement de l'AVS
- L'attribution automatique des PC (p. ex. sur la base de la déclaration de revenus)
- L'exonération fiscale du minimum vital
- Le versement de l'allocation pour impotent y compris en cas de problèmes psychosociaux
- L'indemnisation des proches aidants

Les possibilités du gouvernement

Thomas Vollmer, de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), a donné un aperçu des actions que peut mener la

Confédération ainsi que la façon dont la Confédération et les cantons se répartissent les tâches. Les PC à l'AVS régies au niveau fédéral servent à garantir un moyen de subsistance aux personnes qui touchent une rente de l'AVS et qui n'arrivent pas à survivre par leurs seuls moyens. Dans le domaine de l'aide aux seniors, la Confédération joue un rôle secondaire, cette responsabilité incombant essentiellement aux cantons. L'OFAS mène actuellement une étude sur les mesures d'aide aux seniors prises par les cantons. L'OFAS soutient par ailleurs les organisations d'aide aux seniors par des moyens financiers dans le but de promouvoir l'autonomie et la capacité d'autodétermination des personnes âgées vulnérables en particulier (conseils sociaux, formations, assistance).

La contribution des politiques

Lors d'une table ronde, les Conseillères nationales Bea Heim (PS, Soleure) et Ruth Humbel (PDC, Argovie) et le Conseiller d'Etat Pierre Alain Schnegg (UDC, Berne) ont discuté du rôle des femmes et des hommes politiques. Ils s'accordent à dire qu'il faut augmenter les allocations de l'AVS, abaisser les primes d'assurance maladie et alléger la charge fiscale pour les faibles revenus. Le retrait de capital ne devrait plus être permis dans le 2^e pilier.

Pour plus d'informations sur le site www.ssr-csa.ch.



**1 senior sur 5
vit au seuil de
pauvreté**

Résolution du CSA: Enfin des rentes décentes

Der SSR fordert:

- Les retraites AVS/AI doivent mieux répondre aux exigences de moyens de subsistance, notamment parce que les coûts de la santé et les primes d'assurance maladie ont constamment augmenté. Ce faisant, la diminution progressive des prestations complémentaires peut être ralentie.
- En cas de pauvreté des retraités AVS/AI, des conditions de logement stables et favorables sont importantes. Par conséquent, les subventions au logement allouées au titre de prestations complémentaires doivent être ajustées régulièrement et en conformité avec le marché.
- Conformément à la loi, le financement des soins infirmiers doit être effectué de manière uniforme dans toute la Suisse.
- Les prestations de soins des proches aidants doivent être indemnisées.
- Afin de prévenir le risque de pauvreté chez les personnes âgées, des mesures efficaces doivent être prises pour lutter contre la discrimination à l'égard des travailleurs âgés.

Cette résolution a été rendue publique lors du Congrès d'automne de Bienne.

Le nouveau Parlement et les «chantiers» de la politique du troisième âge

Lukas Bäumle, Délégué CSA



Le nouveau Parlement a été élu le 20 octobre 2019. À Berne, il siège désormais une plus forte proportion de femmes et de jeunes. Au Conseil national, les élections se sont soldées par un déplacement de la majorité de la droite au centre-gauche. En effet, les Verts et les Verts-libéraux ont gagné du terrain.

Les 17 nouveaux sièges des Verts au Conseil national représentent la plus grosse avancée pour un parti depuis l'instauration de la proportionnelle en 1919. Tous les autres grands partis ont perdu des parts électorales, à commencer par l'UDC, qui reste malgré tout le parti le plus fortement représenté. Le PSS, le PLR et le PDC ont chacun enregistré leurs pires résultats depuis 1919. Le PBD n'a conservé que trois sièges, perdant ainsi son statut de groupe parlementaire pour la première fois depuis la création du parti, tandis que le PEV a gagné un mandat et s'est ouvert au PBD pour obtenir des sièges. Parmi les petits partis, l'UDF et SolidaritéS reviennent au Conseil national avec un siège chacun, tandis que le Mouvement citoyens genevois (MCG) a de nouveau perdu sa représentation après huit années de présence au Parlement du pays. La Ligue des Tessinois a sauvé l'un de ses deux sièges et le Parti du travail a gardé celui qu'il avait. Que signifient maintenant ces résultats pour les futurs «chantiers» de la politique du troisième âge? Les jeunes membres du Parlement vont-ils pouvoir résoudre nos problèmes au cours de la prochaine législature? Examinons ces questions «chantier» par «chantier»:

Coûts de la santé

En Suisse, 84 milliards de francs sont dépensés chaque année dans le domaine de la santé. Des dépenses supportées par un grand nombre d'ac-

teurs: prestataires de services, industrie pharmaceutique, caisses maladie, État et population. On entend sans cesse dire que ces dépenses sont largement imputables aux seniors, puisque la vieillesse engendre apparemment des coûts élevés. Statistiquement, voilà une affirmation qui reste à démontrer. L'argument selon lequel les personnes âgées coûtent cher conduit souvent à une discrimination, qui se traduit par la non-prise en charge par les assurances maladie de certaines prestations et de certains médicaments après 65 ans. Nous nous opposons par tous les moyens à ce type de discrimination fondée sur l'âge. Mais une chose est sûre: les primes ne cessent d'augmenter et nous espérons ardemment que le nouveau Parlement préparera une réforme digne de ce nom. Il existe de nombreuses solutions, reste maintenant à les mettre en œuvre.

Prévoyance vieillesse

La prévoyance vieillesse figure parmi les principales préoccupations de la population. À la retraite, les revenus chutent de 30 à 40%. Or, la Constitution fédérale stipule que les prestations de l'AVS et de la caisse de pension combinées doivent «permettre de conserver dans une large mesure le niveau de vie antérieur». Le nombre de retraitées et de retraités, qui explosera

vie auprès des assurances sociales. Pendant toutes ces années, les caisses de pension ont optimisé leurs bénéfices; il s'agit de notre argent, celui auquel nous avons droit à la retraite. Le Parlement doit résoudre le problème de la prévoyance vieillesse de manière équitable, sans rompre le contrat intergénérationnel qui unit la population suisse.

Politique fiscale

Les rentes des couples mariés à la retraite sont additionnées pour le calcul de l'impôt fédéral sur le revenu. Pourtant, ils ne bénéficient pas – contrairement aux conjoints en âge d'exercer une activité professionnelle – d'une «déduction pour doubles revenus» renforcée. Ainsi, les couples mariés à la retraite sont plus fortement soumis à la progression des revenus provenant de rentes que leursendants actifs. Cette injustice est connue depuis bien longtemps et a d'ailleurs essuyé les critiques du Tribunal fédéral. Jusqu'ici, toutes les initiatives prises au niveau politique pour la corriger se sont soldées par un échec. Le nouveau Parlement doit enfin mettre bon ordre à cette situation.

Changement climatique

Le Parlement connaît aujourd'hui un bouleversement de ses rapports de force politiques, et le changement climatique n'y est pas étranger. Ce même changement climatique exigera bientôt de notre part des dépenses massives. Il provoque des canicules plus fréquentes et plus intenses, il n'est plus possible d'en douter. Or, les personnes âgées sont le groupe de population le plus concerné par les canicules. Mais l'installation des modes de chauffage alternatifs, la rénovation des bâtiments, etc. feront flamber le coût du logement. Cela concerne surtout les seniors qui vivent encore dans d'anciennes constructions.

La pauvreté des seniors

La pauvreté va toucher davantage de personnes âgées. En effet, aujourd'hui déjà, beaucoup d'octogénaires ne peuvent payer que la moitié du loyer actuel d'un logement moderne, assaini et passif. Les prestations complémentaires ne font que soulager leur portemonnaie. Le Parlement nouvellement constitué doit trouver des solutions dans ce domaine sans trop mettre à contribution les seniors.

Les jeunes membres du Parlement vont-ils pouvoir résoudre nos problèmes au cours de la prochaine législature ?

ces prochaines années, couplé à l'allongement de l'espérance de vie, nécessite des finances supplémentaires. L'AVS doit être dotée de moyens supplémentaires pour pouvoir garantir le versement des rentes futures. Dans le 2^e pilier, les responsables politiques essaient de réduire non seulement les rentes futures, mais aussi les rentes actuelles, puisque la redistribution s'effectue prétendument des jeunes vers les vieux. Les seniors doivent s'élever contre ce genre de machination. Les retraités actuels ont cotisé toute leur

L'assistance au suicide au grand âge, un sujet sensible

Reinhard Hänggi, Délégué CSA



En général, en Suisse, toute personne peut, en cas de maladie grave, de souffrance aigüe ou de handicap sévère, faire appel aux services d'une organisation d'aide au suicide, à condition d'être capable de discernement. Elle doit impérativement être en mesure d'évaluer les conséquences de sa décision de bénéficier d'une assistance au suicide.

L'attitude libérale veut que le suicide assisté ne soit pas puni par la loi. Chaque personne doit avoir le droit de choisir le moment de mettre fin à sa vie, comme la conclusion d'une vie autodéterminée. Sur les 66 000 décès qui ont lieu chaque année en Suisse, 1,5% sont des suicides assistés. Cela concerne un nombre encore restreint de seniors, mais la demande ne fait qu'augmenter. Près de la moitié des plus de 80 ans se penchent sur le sujet du suicide au grand âge.

Ces deux dernières années, le nombre d'adhésions auprès d'organisations de suicide assisté a doublé. EXIT, l'organisation d'aide au suicide la plus importante de Suisse, compte en effet plus de 120 000 membres.

Choisir sa vie, mais aussi sa mort

Lorsqu'une personne âgée accumule tellement de souffrances qu'elle souhaite mettre fin à sa vie, il s'agit de la décision délibérée d'une personne pensante et sensible. Le suicide au grand âge n'est pas nécessairement subordonné à un diagnostic médical sans ambiguïté ou à l'existence d'une maladie mortelle. Les fonctions diminuées par l'âge peuvent elles aussi conduire à des souffrances insupportables. Ce qui compte, c'est que le médecin ou un autre spécialiste atteste de la capacité de discernement du candidat au suicide au moment où il formule son souhait.

La capacité de discernement est en effet la condition essentielle dans la problématique du suicide assisté. Lorsque l'on est capable de discernement, on a le droit, en Suisse, de décider soi-même de sa mort. En revanche, des directives anticipées ne peuvent pas être utilisées pour faire valoir un souhait de suicide.

Ce document sert à indiquer quel traitement médical et quels soins on souhaite ou on refuse si l'on n'est plus capable de discernement ou si l'on ne peut plus s'exprimer.

Facteurs de motivation pour la dernière étape

L'état de santé n'est pas le seul élément pouvant motiver une décision de suicide assisté. Une personne âgée peut tout simplement être fatiguée de la vie. Après avoir vécu une belle vie, elle ne veut pas attendre de devenir souffrante ou grabataire pour quitter ce monde. Certains ne veulent pas devenir un fardeau pour leurs enfants.

D'autres veulent éviter d'importants frais médicaux ou encore préserver l'héritage de leurs descendants en renonçant à un placement en maison de retraite.

Il existe dans notre pays une législation encadrant le suicide assisté. Elle ne doit être ni assouplie, ni durcie.

On peut en revanche espérer que tombe le tabou entourant ce sujet. Pour cela, il faut que la société se saisisse largement du débat, comme pour l'interruption volontaire de grossesse à une époque. On doit se poser les questions suivantes avec le moins de préjugés possible: «Pourquoi faut-il toujours vivre plus vieux?», «Pourquoi vouloir s'acharner contre la mort et la repousser avec des moyens pharmaceutiques et techniques?».

La société accorde beaucoup d'importance au fait de pouvoir choisir sa vie. Mais cette capacité de choisir doit aussi s'appliquer à la fin de vie. Dans un pays avancé comme la Suisse, les citoyens âgés devraient pouvoir choisir le suicide assisté.

La position du CSA sur le suicide assisté au grand âge

Le CSA ne se prononce ni pour, ni contre l'aide au suicide.

Les objectifs qu'il poursuit sont entre autres la garantie de la dignité, la qualité de vie et l'autonomie des personnes âgées. Il faut aussi tenir compte de ces points de vue lorsqu'on traite de la vie et de la mort. Mais chaque cas est différent. Les aspects philosophiques et moraux peuvent jouer un rôle essentiel. Pour le CSA, l'essentiel est que les seniors puissent aussi s'interroger sur cette thématique sensible. C'est à eux de décider comment ils veulent mourir.

Les Seniors soutiennent le référendum contre l'e-ID

La poste, les grandes banques, les compagnies d'assurance et les grands distributeurs devraient pouvoir délivrer notre identité numérique ! C'est ce que souhaite le Parlement, qui a approuvé la loi sur les "services d'identification numérique". En revanche, un référendum a été lancé récemment, car plus de 80% des Suisses souhaitant obtenir le passeport numérique émis par l'État. Selon l'avis conjoint des trois organisations suisses de personnes âgées, le Conseil suisse des Aînés (CSA), la Fédération des Associations de retraités en Suisse (FARES) et l'Association suisse des Seniors (ASA), les sociétés privées ne doivent pas être autorisées à gérer les données personnelles des citoyens. De l'avis des seniors, il s'agit là d'une des tâches les plus importantes de l'État et qu'elle ne peut être confiée à des entreprises privées.

À l'heure actuelle, l'e-ID n'est pas encore un document de voyage officiel, mais un identifiant contenant toutes les données sensibles sur une personne et susceptible d'être étendu à tout moment à un passeport numérique. La responsabilité du stockage et de l'utilisation des données est transférée à des organisations privées par le biais de cette loi, y compris des informations sur la santé. Le peuple doit pouvoir se prononcer sur une telle loi.

En conséquence, les trois organisations de seniors soutiennent le référendum.

2020: l'année de la lutte contre la discrimination fondée sur l'âge

Karl Vögeli, Président de l'ASA et vice-président de l'AGAD (Alliance contre la discrimination d'âge)



Un bon cinquième de la population suisse est à l'âge de la retraite. Dans le langage de la rue, on parle des «vieux». Mais certains actifs sont déjà mis de côté avant même d'atteindre cet âge: de nouvelles études de l'Office fédéral de la statistique montrent que certaines personnes sont «mises en disposition» dès 50 ans et n'ont plus guère de chance de

retrouver un travail. On s'habitue à ces discriminations quotidiennes, même sans y adhérer. Pourtant, on les chasse de notre esprit d'un haussement d'épaules. Ainsi va la vie!

La Constitution fédérale interdit expressément toute discrimination «du fait notamment de l'origine, de la race, du sexe, de l'âge, de la langue ou de la position sociale». Cela ne concerne cependant que les rapports entre l'Etat et les citoyens, et ne s'applique pas directement aux relations entre particuliers, hormis la discrimination basée sur le sexe et celle basée sur les handicaps, deux thèmes faisant chacun l'objet d'une loi à part entière. Les organisations d'aînés ASA, FARES et CSA ont décidé de lancer une initiative populaire destinée à formuler clairement l'interdiction de discrimination fondée sur l'âge. Parmi ces organisations figure l'association «Allianz 50+» qui accompagne les chercheurs d'emploi de plus de 50 ans. Ce problème est depuis quatre ans sur la table du chef de département concerné, sans qu'on n'ait pu constater d'avancée notable. L'ASA, la FARES et le CSA, qui participent à ces discussions, éprouvent à la longue une certaine frustration.

Manifestation à Berne

Malheureusement, la frustration ne fait pas avancer les choses, et les seniors en ont assez des palabres. Il est temps d'agir: le 10 mars 2020, nous lancerons à Berne l'initiative populaire annoncée de longue date contre les discriminations faites aux aînés, et nous appelons dès aujourd'hui la population à participer à la manifestation qui aura lieu sur la place Fédérale à Berne. Le texte de l'initiative inclura les deux parties concernées. Aujourd'hui nous ne pouvons pas encore dire quelle sera la formulation exacte du texte sur lequel nous nous sommes mis d'accord avec la Chancellerie fédérale. Mais le texte permettra de garantir l'interdiction des discriminations fondées sur l'âge.

Petit tour d'horizon:

- Il existe encore des cantons, des communes et des corporations où l'on fixe des limites d'âge. Passé 70 ans, on est tout juste bon à payer des impôts.
- A partir de 55 ans, on ne peut que réduire les prestations couvertes par la caisse maladie, et dans certains hôpitaux, les seniors sont «traités», mais plus impliqués dans le traitement.
- A partir de 70 ans, les banques n'accordent plus de nouveau crédit hypothécaire.

- A partir de 70 ans, on ne peut plus étudier à l'université et dès 65 ans, les enseignants des universités partent en retraite forcée, y compris dans les spécialités mal dotées comme la physique nucléaire.
- A partir de 80 ans, impossible d'obtenir un nouveau logement en location – il ne reste plus que la maison de retraite. Voilà ce que vivent chaque jour dans leur propre chair les citoyennes et citoyens, surtout dans les villes.

Mais il y a aussi les «discriminations mineures», comme les passages piétons à phase verte et surtout l'équipement numérique aux CFF (distributeurs automatiques de billets) et à la Poste, les annonces officielles des communes désormais diffusées uniquement sur Internet ou encore les retraits de permis «par prudence» suite à la dénonciation d'un voisin malveillant, sans qu'il soit possible de s'y opposer. On peut encore allonger la liste – nous nous sommes déjà habitués à tant de choses, à trop de choses. Les «vieux» perturbent les processus de plus en plus rapides du quotidien. Nous sommes des citoyens de seconde classe.

Au mois de mars, nous montrerons que nous sommes tout à fait capables de faire valoir nos intérêts. Mais nous devons aussi les faire valoir. Nous devons nous rassembler, réunir des signatures, dépenser de l'argent (nous avons besoin d'environ 200 000 francs pour lancer l'initiative). L'Alliance contre la discrimination d'âge (AGAD) se rapprochera de toutes les sections de l'ASA et de la FARES pour lancer l'appel à une participation active, pour réunir des signatures et pour convaincre voisins et connaissances. La collecte de signatures ne sera pas une partie de plaisir, même si nous disposons de 18 mois pour réunir 100 000 signatures authentifiées. Nos associations nous ont indiqué qu'elles rassemblaient près de 200 000 membres. D'un point de vue mathématique, c'est faisable. Alors, participez! Car vous ne lutterez pas pour vous, mais pour vos enfants.



Les rentes actuelles doivent aussi être diminuées

Margareta Annen-Ruf, rédaction de l'ASA



Le 24 septembre 2019, à Olten, la Conférence des présidents du CSA a mis à l'honneur l'initiative «Une prévoyance, oui, mais juste». Josef Bachmann a présenté l'initiative dont il est à l'origine, et Peter Haudenschild a défendu la position contraire. Le thème a donné lieu à un large débat.

Josef Bachmann, ancien responsable de la caisse de pension de PricewaterhouseCoopers (PwC), a rappelé que le système de prévoyance repose en Suisse sur 3 piliers: le 1^{er} pilier ou AVS (prévoyance de base pour tous), dans lequel les actifs cotisent pour les retraités par un mécanisme de répartition, confère une grande solidarité entre les différentes classes sociales. Le 2^e pilier, ou prévoyance professionnelle (LPP), dans lequel tous les employés et tous les employeurs cotisent, est basé sur un mécanisme de capitalisation, et dans le 3^e pilier, chacun cotise pour soi-même.

«Gravement malade et viable uniquement par beau temps», c'est en ces termes que l'intervenant a décrit le 2^e pilier. Selon lui, croire qu'il suffirait de plus d'argent pour assainir le système de prévoyance serait une erreur. Il faudrait au contraire une refonte en profondeur et pour ce faire, il faudrait aussi impliquer les seniors. À l'aide de graphiques, J. Bachmann a montré que ni les rendements des placements, ni l'espérance de vie ne sont prévisibles, et que par conséquent le taux de conversion n'est jamais le bon, et représente toujours un défi. Pour le montant des rentes du 2^e pilier, le taux de conversion se calcule en divisant l'avoir de vieillesse (100%) par l'espérance de vie à la retraite. Par exemple, pour une espérance de vie à la retraite de 20 ans, on obtient un taux de conversion de 5%, pour une espérance de vie de 25 ans, cela donne 4%, ce qui correspond à une

diminution de rente (une perte) de 20%.

Diminuer aussi les rentes actuelles

Selon J. Bachmann, la prévoyance professionnelle a besoin d'un renouveau qui reposerait sur trois éléments:

Plus de capital d'épargne

Le libre choix de l'âge de départ à la retraite dans les 1^{er} et 2^e piliers. Cela impliquerait que les employeurs offrent des postes aux plus de 65 ans et que les employés continuent de les intéresser par la formation, la reconversion professionnelle et les salaires. Aux assurés de choisir: plus de temps ou plus d'argent. Un départ à la retraite à 60 ans permettrait de toucher une rente de CHF 2100.- pendant 25 ans, à 65 ans une rente de CHF 3000.- pendant 20 ans et à 70 ans, une rente de CHF 4000.- pendant 15 ans.

Par ailleurs, l'intervenant préconise certes le maintien du processus de capitalisation prévu par la LPP, mais propose que l'on renonce aux rentes fixes. Elles doivent être assouplies ou adaptées à partir de règles clairement définies et basées sur les revenus des placements, l'évolution démographique et l'inflation. Il faut aussi tenir compte des rentes actuellement versées dans



le 2^e pilier et les abaisser petit à petit. Cela permettrait de désamorcer rapidement et durablement la crise des retraites. Et plus nous agissons vite, plus l'adaptation sera indolore pour nous tous.

Des promesses à tenir

Peter Haudenschild, professeur émérite, docteur en sciences économiques et délégué CSA de l'ASA, préconise le contraire. L'intervenant a d'abord argué qu'en vertu de la Constitution fédérale, les prestations des 1^{er} et 2^e piliers doivent garantir le maintien d'un niveau de vie raisonnable, l'objectif de prestation étant fixé à 60% du dernier salaire. Les déductions, notamment fiscales pour les institutions de prévoyance et les

déductions pour frais de formation, seraient cependant supprimées. Concernant le diagnostic du projet de réforme AVS 21, P. Haudenschild avance que les fonds de l'AVS auront chuté à 70% en 2032 et qu'ils seront à sec en 2039.

Pour la prévoyance professionnelle (LPP), il existe en revanche plusieurs estimations. En raison du faible niveau des taux et de l'allongement de l'espérance de vie, le taux de conversion actuel de 6,8% est cependant trop élevé. Lors de la révision du 2^e pilier, on a déjà pris des mesures, avec entre autres la diminution des nouvelles rentes. Du côté des rentrées supplémentaires, P. Haudenschild a cité l'augmentation des cotisations salariales, l'augmentation de la TVA et/ou l'allongement du temps de travail de 3 ans. A propos de l'initiative Bachmann, qui préconise l'abaissement très progressif des rentes, P. Haudenschild a en particulier critiqué le caractère flou du terme «progressif». Avec une diminution de 25% de leur rente, faudra-t-il, à 75 ans, chercher un emploi à 25% d'occupation? Les seniors sont-ils coupables de vivre plus vieux, sont-ils responsables des taux d'intérêts négatifs et de l'absence de solution? Enfin, l'initiative Bachmann ne pèserait pas sur les jeunes, ce sont plutôt les 50-59 ans qui paieraient la facture.

Le CSA est contre l'initiative

Parmi les raisons pour lesquelles le CSA rejette l'initiative Bachmann, P. Haudenschild a cité le fait que les rentes promises sans réserve par le 2^e pilier ne pourraient pas être diminuées a posteriori, le fait qu'il était impossible de renoncer à la sécurité juridique, et enfin qu'il fallait tenir ses promesses. Qui plus est, le pouvoir d'achat des seniors n'a cessé de reculer en raison de la non-revalorisation des rentes et de la forte augmentation des primes d'assurance maladie. Enfin, l'intervenant a réclamé un peu plus de respect pour la population âgée. Qui plus est, le CSA s'engage non seulement pour répondre aux préoccupations des seniors d'aujourd'hui mais aussi pour répondre à celles des seniors de demain. Pour conclure, Peter Haudenschild a invité les personnes présentes à bien lire le texte de l'initiative Bachmann et à s'abstenir de la signer.

Le CSA reçoit la Conférence internationale EURAG

Roland Grunder, Coprésident CSA

Le CSA est membre de l'EURAG – Fédération Européenne des Personnes Âgées depuis de nombreuses années et participe, depuis peu, plus activement à la vie de cette association internationale permettant un positionnement du CSA dans le concert des nations européennes et surtout d'échanger des points de vue et expériences en matière de politique du vieillissement.

Le CSA a répondu favorablement à la demande de l'EURAG d'organiser en Suisse la Conférence internationale et l'Assemblée générale. Ces deux événements en un, auront lieu à Lausanne du 14 au 16 mai 2020. La première journée sera consacrée à la Conférence internationale sur le thème « Vieillesse active et participation des seniors dans la société moderne ». Ce thème s'intègre dans l'une des priorités données par l'OMS sous le titre de « Décennie pour le vieillissement en bonne santé ».

En marge de ce thème la réflexion des experts et l'échange de vue prendront en compte la population européenne et mondiale qui ne cesse de vieillir avec un risque toujours aussi accru d'exclusion, de conflits intergénérationnels, de discrimination, de constitution d'une société à deux vitesses, notamment en matière de santé, d'intégration sociale et de retraite.

Où mais qu'est-ce que le vieillissement actif ?

L'Organisation mondiale de la santé a adopté le terme « vieillissement actif » pour exprimer le processus permettant de réaliser cette vision. Le vieillissement actif consiste à optimiser les opportunités en matière de santé, de participation et de sécurité afin d'améliorer la qualité de la vie à mesure que les gens vieillissent.

Le Congrès de l'EURAG de Lausanne ouvrira ses portes aux experts en ma-

tière de vieillissement venus de nombreux pays européens et non-européens. Le congrès accueillera également le grand public intéressé par ces débats de haute actualité. Les membres du CSA et des associations affiliées seront les bienvenus à Lausanne pour cette journée exceptionnelle de conférences.

La deuxième journée (vendredi 15 mai) sera consacrée à l'Assemblée générale de l'EURAG où seront traités tous les aspects administratifs de la marche de la Fédération. Un point retiendra cependant l'attention des membres, celui qui traitera de la révision de la stratégie de l'EURAG, de son positionnement au sein des ONG européennes traitant des problèmes des personnes âgées. L'EURAG, qui fêtera à Lausanne ses 58 ans d'existence, a entamé une réflexion sur sa

**Promouvoir
 le vieillissement en
 bonne santé :
 vieillissement actif et
 participation !**

OMS Genève

valorisation, ses buts et ses objectifs, comme sa démarche au bénéfice d'une population de seniors en pleine croissance et profondément modifiée depuis la création de la Fédération. Le rendez-vous est pris et nous espérons que les membres du CSA seront nombreux à faire le déplacement de Lausanne en mai prochain.

Informations et inscriptions sur
www.ssr-csa.ch

Nouveau départ à l'ASA

Karl Vögeli, Président de l'ASA

Après trois ans de débats et de discussions, l'équipe de développement de l'Association suisse des aînés (ASA) a pu tirer un bilan lors de la Conférence des présidents de début décembre 2019 et définir la réorientation de l'ASA.

Fondamentalement, les structures, les procédures et les responsabilités changent. Elles sont adaptées à la réalité, conférant plus de poids à la fraction ASA/CSA. Pour l'ASA, il est juste que la politique de la vieillesse soit représentée par le CSA au niveau fédéral.

Les différentes sections sont également invitées, via leurs membres siégeant au Comité ASA, à transmettre à la fraction leur avis et les questions qui leur tiennent à cœur puis à les valider par une confirmation une fois réglées. L'ASA va clairement se concentrer sur les tâches et les thèmes sur lesquels elle peut directement exercer une influence.

Parallèlement, la fraction sera élevée au même niveau que le Comité.

Quant à ce dernier, les responsabilités et les départements seront plus précisément définis que précédemment, chaque service fonctionnant comme une équipe. Cela implique un développement des ressources en personnel. A l'avenir, le noyau du Comité comptera 8 à 10 personnes (comme par le passé), sachant que des membres «normaux» des diverses sections pourront aussi siéger au Comité élargi.

Etant donné que notre travail repose sur le bénévolat, les effectifs devront être élargis. Les différents membres du Comité consacrent actuellement 50% de leur temps à leurs tâches, ce qui provoque des défaillances prématurées et des goulots d'étranglement.

D'après nos lignes directrices, l'ASA agit au service des seniors et s'intéresse aux questions et problématiques qui les préoccupent. L'ASA transmet ces sujets au CSA afin de stimuler la politique du troisième âge au niveau fédéral et rapporte les réponses à ses membres, pour les animer à agir.

Les lignes directrices, la nouvelle fonctionnalité du Comité ainsi que de la fraction mais aussi la mission reformulée de l'ASA devront être approuvées lors de la prochaine Assemblée des délégués, le 17 mars à Sarnen (Obwald).



Lausanne Place de l'Europe

La politique sociale, une thématique centrale au Conseil Suisse des Aînés

Josef Bühler, délégué CSA jusqu'au 31 décembre 2019



A titre d'organe consultatif auprès du Conseil fédéral pour ce qui concerne les seniors, le CSA s'engage activement pour la poursuite et le développement des œuvres sociales. Le progrès économique comme le maintien du système de santé jouent un rôle essentiel dans la garantie d'une vie digne à la retraite.

Ils permettent aux seniors de rester des acteurs économiques engagés dans la vie de la société. Au CSA, un groupe de travail composé de sept membres s'est emparé de diverses questions sociales. Il suit en permanence l'évolution des œuvres sociales, que ce soit dans les médias ou dans la vie politique.

Le CSA exerce une influence en prenant position vis-à-vis du Conseil fédéral sur des projets de loi et ordonnances, en publiant des communiqués de presse ou en écrivant directement aux membres du Parlement. Par ailleurs, sur son site Internet, le CSA fait part de son opinion sur les différentes thématiques.

AVS et 2^{ème} pilier, l'éternel débat

Parmi les sujets qui le préoccupent, citons également les prestations complémentaires, l'assurance invalidité et l'aide sociale ainsi que les prestations transitoires pour les chômeurs de plus de 60 ans en fin de droits.

Le Conseil fédéral travaille actuellement à l'élaboration du projet de stabilisation de l'AVS «AVS 21» destiné à garantir la santé financière de l'AVS pour quelques années. Au vu des résistances déjà exprimées, il reste à

Les problèmes impliquant le 2^e pilier ne sont toujours non résolus. Les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur un solution possible.

espérer que ce projet n'échoue pas à nouveau en se heurtant à des intérêts particuliers.

Les problèmes liés au 2^e pilier restent entiers. Les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur une solution possible. Reste à savoir comment sera accueillie la consultation relative au projet de réforme du Conseil fédéral.

Le CSA s'oppose fermement à l'initiative populaire «Une prévoyance, oui, mais juste», qui souhaite réduire les rentes, y compris actuelles, en dépit de la Constitution. Pacta sunt servanda! La non-indexation des prestations à l'inflation et l'augmentation constante des primes d'assurance maladie font perdre beaucoup de pouvoir d'achat aux retraités. C'est pourquoi ils sont maintenant déjà nombreux à dépendre des prestations complémentaires.

La FARES commente l'initiative "Plus de logements abordables"

La FARES demande des loyers abordables pour les personnes âgées, car un appartement locatif à bas prix est la meilleure des rentes. Les personnes âgées avec un petit revenu et en particulier celles au bénéfice de prestations complémentaires doivent s'éviter des coûts de loyers élevés qui pèojent leur coût de la vie en général.

De nombreuses personnes âgées ne peuvent pas se permettre un appartement adapté à leur âge en raison des coûts de loyer trop élevés et doivent rester souvent dans un appartement inadapté jusqu'à ce qu'elles doivent emménager prématurément dans une maison de retraite onéreuse. Les coûts élevés ainsi générés doivent alors être largement supportés par la société.

Le Conseil fédéral recommande de rejeter l'initiative. Nous ne pouvons pas comprendre cette attitude et sommes clairement d'avis que sa promesse de poursuivre les subventions au logement existantes est loin d'être suffisante.

C'est pourquoi la FARES appelle à voter OUI le 9 février pour l'initiative "Plus de logements abordables".



Rosmarie Okle,
Présidente du Groupe de travail FARES
Mobilité & Habitat



Le CSA s'engage pour une politique sociale

La vieillesse, une chance à exploiter

Bea Heim, Coprésidente FARES

Nous vivons de plus en plus vieux. Une évolution positive qui offre de nouvelles opportunités, notamment pour la retraite, qu'il est possible et nécessaire de redéfinir et de redécouvrir, pour l'ensemble de la société et pour toutes les générations.

Il s'agit d'ouvrir les yeux des politiques, d'opposer au sempiternel argument du fardeau des systèmes de retraite et de santé les opportunités qu'offre la vieillesse. Car nous oublions bien souvent que l'expérience des personnes âgées représente une ressource inestimable. Avec leurs expériences professionnelles et leur vécu, les seniors apportent une contribution non négligeable:

- Dans leur famille, lorsqu'ils s'occupent de leurs petits-enfants,
- En effectuant des visites dans les hôpitaux et les maisons de retraite,
- Par leurs activités politiques dans des organisations et associations de seniors.

De nombreux services ne pourraient survivre sans un tel engagement bénévole.

Les personnes âgées n'engendrent donc pas simplement des coûts, comme on ne cesse de le répéter; au contraire, ils rendent des services importants à la société. Voilà pourquoi l'âge en nombre d'années n'est pas un indicateur représentatif des prestations pouvant encore être rendues. Si la vieillesse était autrefois perçue par la société comme un repli dans la passivité, les seniors veulent aujourd'hui être impliqués et pris au sérieux. Leurs connaissances ne doivent pas tomber dans l'oubli, mais être transmises aux générations pour participer à les façonner.

Nous donnons la parole aux seniors

Nous voulons pouvoir déterminer seuls notre vie. Nous sommes une partie de

la société qui doit être prise au sérieux. Il faut encourager l'auto-détermination et l'autonomie, deux axes d'une politique du troisième âge respectueuse de l'être humain. Nous voulons être impliqués dans les décisions qui nous concernent directement et sommes donc prêts à participer à la réflexion et à nous exprimer. Nos expériences ont encore de la valeur et de l'intérêt pour la société, il s'agit de ne pas les ignorer.

Nous devons urgemment mettre en place tous ensemble une politique du troisième âge qui ne constitue pas un simple facteur de coûts, mais une opportunité pour notre société, dans laquelle chacun puisse contribuer, qu'il soit jeune ou vieux.



AVIVO fête ses 70ans: pas prête pour la retraite

Christine Jaquet-Berger, Présidente AVIVO Suisse



L'AVIVO affiche ses 70 ans avec fierté. Tout au long de l'année, ses

31 sections locales, régionales et cantonales ont célébré cet anniversaire et celui de l'AVS, ce qui n'est pas un hasard.

En effet, dès les dernières années de la deuxième guerre mondiale, de jeunes citoyens se réunirent dans diverses régions du pays pour revendiquer « des rentes pour les veuves, invalides, vieillards et orphelins », d'où le nom de l'AVIVO. Ces comités deviendront ensuite officiellement des sections de l'AVIVO lors de la campagne en faveur de la loi sur l'AVS. Car de votations refusées en referendums, cette loi fut massivement acceptée en 1947 par les électeurs, mais la modestie des rentes - 40 francs par mois,

70 francs pour les couples - déterminera les jeunes sections de l'AVIVO à poursuivre le combat. Et ce n'est pas fini !

Les rentes actuelles sont encore loin de correspondre, hélas, à la couverture des besoins vitaux évoqués par la Constitution fédérale (art.112, al.2 litt 3). Mais, l'AVIVO ne cède pas à l'alarmisme ambiant. Le système par répartition de l'AVS est exemplaire. Il est sûr, solidaire et transparent et a permis de traverser les crises et l'augmentation de l'espérance de vie, alors même que les cotisations à l'AVS n'ont pas augmenté depuis 1975. L'AVIVO se déclare absolument opposée à une augmenta-

Spitex: Economiser aux dépens des seniors, un boomerang onéreux

Inge Schädler, SSR-Delegierte



Au printemps dernier, les organisations de soins infirmiers à domicile ont appris que les caisses d'assurance maladie ne rembourseraient plus séparément les fournitures onéreuses telles que les pansements destinés au traitement des plaies, au prétexte que ces coûts feraient partie de la prestation de soin. Cela représente une perte non négligeable de recettes pour ces organisations et les professionnels du traitement des plaies.

Aujourd'hui, le Conseil fédéral procède à une nouvelle coupe dans les dépenses. Il veut abaisser de 3,6% la participation des caisses maladie aux soins ambulatoires. L'évaluation du financement des soins montre pourtant que les soins infirmiers à domicile sont déjà sous-financés à hauteur de 2%. Ces mesures d'économie font l'objet de nombreuses critiques justifiées. Economiser sur les soins infirmiers à domicile et aux dépens de leurs bénéficiaires ? Une initiative complètement

décalée dans le contexte actuel, s'insurgent les milieux concernés. La conversion de soins stationnaires en soins ambulatoires permettrait de faire des économies et répondrait au souhait des personnes âgées de rester chez elles grâce aux soins à domicile.

Le DFI prétend que les soins à domicile ne s'en porteraient pas plus mal: les prestations moins remboursées par les caisses maladie seraient simplement prises en charge par les pouvoirs publics, autrement dit par les cantons ou les communes. Mais dans la pratique, c'est rarement le cas ou du moins pas suffisamment, comme le montre l'étude mentionnée. Avec ce déremboursement, le risque, déjà vécu, d'un report des coûts sur les patients augmente. Il faut aussi savoir que la contribution des caisses aux soins infirmiers à domicile n'a pas progressé depuis 2011.

Le tout dernier rapport sur la qualité signale également un niveau de soins préoccupant pour les personnes âgées. Cela fait-il notamment référence à la réduction de la participation des caisses maladie aux soins à domicile ? Faire des économies à ce niveau oblige les personnes âgées à entrer plus tôt en maison de retraite ou en établissement de convalescence après un séjour en hôpital. Ce qu'on a du mal à comprendre, dans tout ça, c'est que le déremboursement des soins à domicile

ne permet pas de faire des économies, mais engendre des coûts supplémentaires, et cela aux dépens de la qualité de vie des seniors. Le président zurichois d'Aide et soins à domicile, Thomas Heiniger, qui était encore récemment directeur de la santé de Zurich,

préviend: «Economiser sur les soins à domicile coûte cher en prestations stationnaires.» Dans sa procédure de consultation à l'intention du Conseil fédéral, la FARES a elle aussi averti que ce projet allait dans la mauvaise direction. Procéder à ce genre d'adaptation sans tenir compte des défis toujours plus exigeants posés aux soins à domicile – conséquence du nouveau système de financement des hospitalisations visant à raccourcir les séjours hospitaliers ! – serait tout simplement dangereusement contre-productif. Qui plus est, on ne tient pas compte de l'augmentation des coûts liés au matériel de soin, ni surtout, de l'élévation des exigences issue des stratégies élaborées par le gouvernement pour la gestion des démences et des soins palliatifs. Une coupe dans le remboursement des soins infirmiers à domicile ferait grimper inutilement le coût des soins et aura l'effet d'un boomerang à plus d'un égard.

La déception est grande, mais l'opposition, dont la nôtre, l'est tout autant !

Economiser chez Spitex provoque des coûts hospitaliers élevés

Thomas Heiniger,
 anc. Directeur Santé Zürich

Suite de la page 10

tion de l'âge de la retraite pour les femmes comme pour les hommes et souhaite que soit donnée à l'AVS la priorité dans le développement de la

La lutte contre la solitude et l'isolement est un besoin important dans une société souvent très individualiste ...

prévoyance vieillesse.

Vu la périlleuse fragilité du deuxième pilier LPP qui accumule les milliards mais baisse les rentes, l'AVIVO travaille à la proposition de faire glisser dans l'AVS la partie obligatoire du deuxième

pilier, tout en respectant les droits acquis.

Les fondateurs de l'AVIVO ont d'emblée compris qu'améliorations sociales se conjuguent avec la défense ferme des droits des retraités. L'AVIVO s'est ainsi engagée au sein de la FARES puis du Conseil suisse des Aînés. Les sections de l'AVIVO savent combien le lien social est essentiel pour le bien vieillir. Leurs membres proposent une multitude d'animations festives, de la chorale aux escapades pédestres, des visites d'expositions au scrabble, de la gymnastique à la pétanque, des visites d'expositions aux repas pris en commun, de l'aide au remplissage des déclarations d'impôts à la détection des embûches architecturales, aucune de ses activités n'est « clé en main » mais permet à

chacun de se révéler actif organisateur. La lutte contre la solitude et l'isolement est un besoin important dans une société souvent très individualiste et encline à favoriser l'âgisme. Défendre les retraités, c'est aussi défendre l'avenir des jeunes générations. Se battre en faveur de l'amélioration des retraites et soutenir des mesures impératives de protection de l'environnement, c'est s'engager en faveur de tous. Car les humains sont faits pour vivre ensemble, dans un contrat solidaire, du berceau à la fin de la vie.



Que ma volonté soit faite

Une maladie grave, un accident tragique?
Avec le DOCUPASS de Pro Senectute, prenez vos dispositions
pour les moments les plus difficiles de la vie.

Avez-vous déjà réfléchi sérieusement à l'éventualité où, en cas d'urgence médicale, vous ne seriez plus en mesure de dire vous-même quel traitement ou quels soins vous souhaiteriez? Par exemple après un AVC ou en cas de démence avancée? Ou encore après un grave accident qui vous plonge dans un coma irréversible? Une perte de la capacité de discernement peut survenir à tout âge. De même, la fin de vie et la mort ne devraient pas être des sujets tabous.

Voilà pourquoi DOCUPASS existe: un dossier complet qui consigne tous les souhaits et dispositions personnels en cas d'événement grave. D'une part les souhaits par rapport aux traitements ou aux soins médicaux, d'autre part les dispositions de fin de vie, sans oublier les volontés en matière de don d'organes. Ces décisions ne devraient pas être laissées aux proches. Les spécialistes impliqués se trouvent parfois eux aussi face à un dilemme. Chacun doit se livrer à une réflexion personnelle sur ces questions sans attendre.

Commandez votre DOCUPASS dès aujourd'hui!



DOCUPASS est la solution globale reconnue pour les documents et sujets suivants :

- Directives anticipées
- Dispositions de fin de vie
- Mandat pour cause d'inaptitude
- Informations pour le testament
- Carte de dispositions personnelles
- Brochure d'information détaillée

Informations et commandes sur :

www.docupass.ch



Veillez m'envoyer contre facture :



ex. du dossier complet DOCUPASS
(TVA comprise, hors frais d'emballage et de port)

à CHF 19.-

Nom, prénom: _____

Rue: _____

NPA, localité: _____

Téléphone: _____

Envoyer à: Pro Senectute Suisse, Lavaterstrasse 60, Case postale, 8027 Zurich